

COMMUNE
DE
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du LUNDI 30 mars 2026

Réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Convocation du 24 mars 2026

Première réunion du conseil après l'élection du Maire le 22 mars 2026

Présents : Jean-Michel Pécou, Nicolas Vianès, Rémi Aliaga, Catherine Faus, Aurélie Randeynes, Séverine Serre, Dominique Thimonier, Benoît Caizergues, Gisèle Jeanjean, Jean-Paul Bompiyre, Christophe Gruson.

Ordre du jour :

_ Approbation du Conseil Municipal du 22 mars 2026 : voté et approuvé à l'unanimité.

_ Approbation du vote du Maire et des Adjointes : voté et approuvé par l'ensemble du conseil.

_ TAUX des TAXES 2026 :

_ Taxe Foncière sur bâtie : (TFPB) 34,64%

_ Taxe Foncière non bâtie : (TFNB) 63,32 %

_ Taxe foncière résidence secondaire : (TFRS) 11,44 %

_ Le taux des taxes à été adopté et voté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

DELEGATIONS CONSENTIES au MAIRE :

1 _ D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2 _De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

3 _De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

4 De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

5_ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

6_ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

7_De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats , notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8_ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ,

9- D'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

10_ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communaux.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'ensemble de toutes ces délégations.

_DELIBERATION :

_ Concernant les indemnités des élus, s'en référer au texte de loi lu par le Maire.

_Liste des élus pour siéger au :

_SYNDICAT MIXTE de Garrigues / Campagne : Jean-Michel Pécoul , et Rémi Aliaga.

_SIERNEM : Jean-Michel Pécoul, Nicolas Vianès, et Jean-Paul Bompieyre

_ECOLE SIVU de FONTBONNE : Aurélie Randeynes, Dominique Thimonier, Gisèle Jeanjean, Jean-Michel Pécoul suppléant.

SYNDICAT du VIDOURLE : Jean-Michel Pécoul et Nicolas Vianès.

_ Le 29 mai 2026, en accord avec la directrice de l'école madame Jammes, une matinée « nature propre » intérieur du village sera organisée avec les élèves.

_Une autre date sera fixée ultérieurement avec les adultes volontaires pour nettoyer tous les abords de notre village.

Fin de la réunion 19 heures 45